

CANDELA INVEST est cotée sur le marché Euronext Growth d'Euronext Brussels

Communiqué

Information réglementée

15 juin 2023 – 17h15

Publication relative à une notification de transparence rectificative

(article 14, alinéa 1^{er} de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes)

1. Résumé de la notification

CANDELA INVEST a reçu, en date du 7 juin 2023, une notification de transparence rectificative de la déclaration initiale dont il résulte que, suite à une acquisition d'actions réalisée en date du 10 août 2015, SEDAINE BENELUX détient 91,92 % des droits de vote de la société, ayant ainsi franchi le seuil de participation de 90 %.

2. Contenu de la notification

La déclaration datée du 7 juin 2023 comprend les informations suivantes :

- Motif de la notification

Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou des droits de vote

- Notification par

Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle

- Personnes tenues à notification

Nom	Adresse (pour entités juridiques)
Cyril Josset	
Sedaine Industrie SA	112 rue de Lagny, 93100 Montreuil-Sous-Bois, France
North & South Airlogistics Sàrl	25A Boulevard Royal, 2449 Luxembourg, Luxembourg
Sedaine Benelux SA	206 Chaussée de Roodebeek, 1200 Bruxelles

- Date de la transaction

10 août 2015

- Seuil franchi

90%

- Dénominateur

53 818 194

- Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote		% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
Cyril Josset		0		0,00%	
Sedaine Industrie SA		0		0,00%	
North & South Airlogistics Sàrl		0		0,00%	
Sedaine Benelux SA		50 000 000		92,91%	
Sous-total		50 000 000		92,91%	
TOTAL		50 000 000	0	92,91%	0,00%

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction					
Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance DD/MM/YYYY	Date ou délai d'exercice ou de conversion DD/MM/YYYY ou Texte	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote	Règlement
TOTAL				0	0,00%	

TOTAL (A & B)	# de droits de vote	% de droits de vote
CALCULER	50 000 000	92,91%

-Chaîne des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est détenue
Monsieur Cyril JOSSET détient 91,43% du capital de la société de droit français SEDAINÉ INDUSTRIE, SEDAINÉ INDUSTRIE détient 100% du capital de la société de droit luxembourgeois NORTH & SOUTH AIRLOGISTICS, NORTH & SOUTH AIRLOGISTICS détient 100% du capital de la société de droit belge SEDAINÉ BENELUX, SEDAINÉ BENELUX détient 92,91% du capital de la société de droit belge CANDELA INVEST.

-Informations complémentaires

Cette notification est une rectification de la notification datée du 14/08/2015.

3. Divers

-La notification est consultable sur le site internet de CANDELA INVEST via ce lien : https://www.candelainvest.com/news_fr.html

-CANDELA INVEST
Route de Lennik 451/32
1070 BRUXELLES

BCE 0810.604.650

Site internet : www.candelainvest.com

Personne de contact :
Monsieur Cyril JOSSET (cj@vlux.com)
011 88 09 20